



Présentation Service de Remplacement du Cher (SR CHER)



Quelques chiffres...



Pour 2024:

- ✓ 458 adhérents
- ✓ 30 075 heures
- ✓ 5 011 journées
- ✓ 210 agriculteurs
- ✓ 212 missions
- ✓ 2 administratives
- ✓ 10 agents en CDI
- ✓ 113 agents en CDD

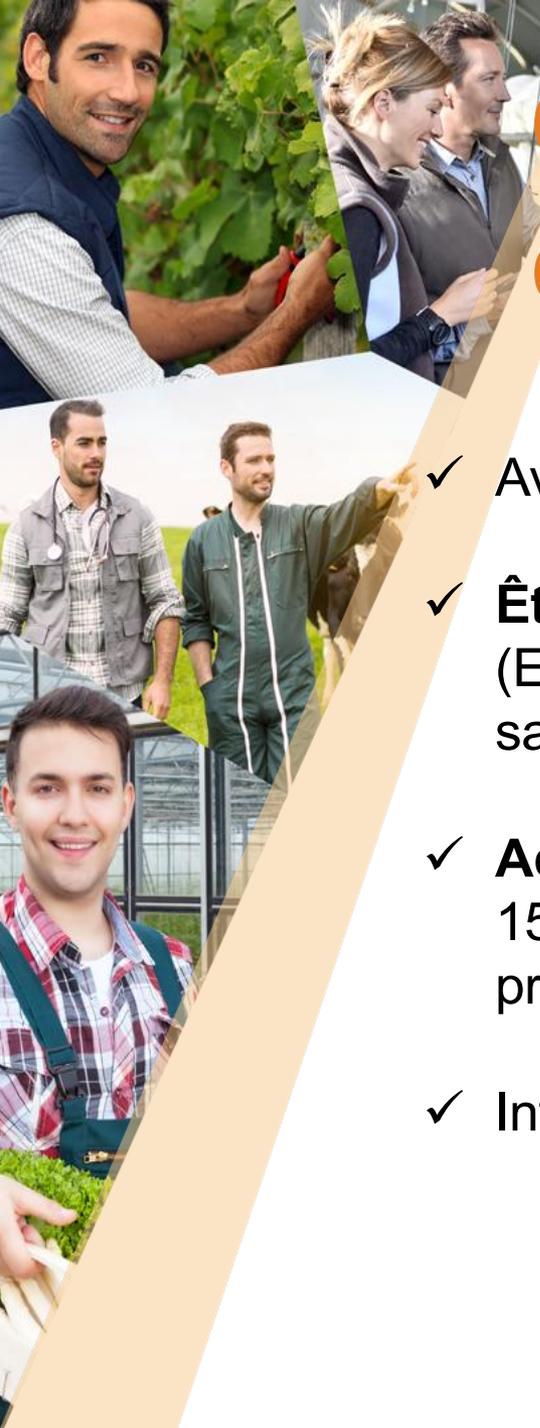


Vous êtes exploitant(e)





Les bénéficiaires



Comment bénéficier du service de remplacement ?

- ✓ Avoir son **siège d'exploitation dans le Cher**
- ✓ **Être installé(e) en forme individuelle ou sociétaire** (EARL/GAEC/SCEA/GFA) + SARL uniquement pour la santé avec accord de la MSA
- ✓ **Adhérer au service** (adhésion à la personne): pour 2025: 15 € / an => valable du 01/01/n au 31/12/n, mais peut-être prise à n'importe quel moment de l'année
- ✓ Intervention sur **tous types de production**



L'agent de remplacement est **salarié** du Service de Remplacement du Cher qui est donc **l'employeur direct**.

L'exploitant(e) reste **responsable des conditions d'exécution du travail** (= donneur d'ordres).





Obligation pour l'exploitant(e)

Comme pour tout accueil de salarié sur l'exploitation :

- ✓ **EPI** (Equipements de Protection Individuelle) à **mettre à disposition**
- ✓ **DUERP** (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) **mis à jour**
- ✓ **Transfert de responsabilité** du/de la salarié(e) de SR CHER vers l'exploitant(e) agricole → nécessité d'être à jour sur les assurances (véhicules) afin de permettre au/ à la salarié(e) de travailler dans de bonnes conditions, en toute sécurité !



Les motifs de remplacement

Un rôle « social »

« Permettre aux exploitants agricoles d'être serein dans les bons moments et en cas de coups durs » !

- Santé (maladie, accident, décès)
- Aide au répit
- « Soutien familial »
- Maternité/Paternité/Adoption





Un rôle d'appui professionnel

« Permettre de participer au développement et à l'amélioration de son exploitation ».

- Formation professionnelle
- Mandat syndical et/ ou professionnel
- Promotion du métier
- Implication dans la vie locale

Qualité de vie

« Permettre aux exploitants de vivre comme les autres ».

- Congés
- Implication dans la vie locale
- Complément de main d'œuvre
- GEP (*cf. partie Les GEP*)



Fonctionnement



Remplacement « classique »

- ✓ Appel de l'exploitant(e) et définition des besoins (motif de remplacement, dates, durée, tâches à effectuées)
- ✓ Recherche du/de la salarié(e) disponible ayant les compétences demandées (périmètre de recherche: max. 60 kms aller-retour du domicile au lieu de remplacement). Néanmoins, possibilité d'embaucher une personne de l'entourage de l'exploitant(e).
- ✓ Préparation de la partie administrative: DPAE, convention de mise à disposition, contrat de travail, fiche d'heures, paie du/de la salarié(e) et facturation de l'exploitant(e) utilisateur(trice)
- ✓ Suivi de la mission

= l'exploitant(e) doit simplement régler le coût du remplacement directement au SR CHER, aucune tâche administrative !



Les GEP (Groupe d'Emploi Partagé)



Du remplacement à l'emploi partagé

- Souplesse pour l'agriculteur/trice
- Le/la même salarié(e) tout au long de l'année
- Assure un niveau et une variété de compétences du/ de la salarié(e)
- Rapidité d'intervention sur les coups durs (santé)
- Outils de gestion du risque
- Emploi partagé mais pas que... groupe de réflexion, formation, échange...
- Et un confort de travail pour l'employeur et le/la salarié(e) !

= pérennisation d'un emploi local en CDI, voir création !



Fonctionnement

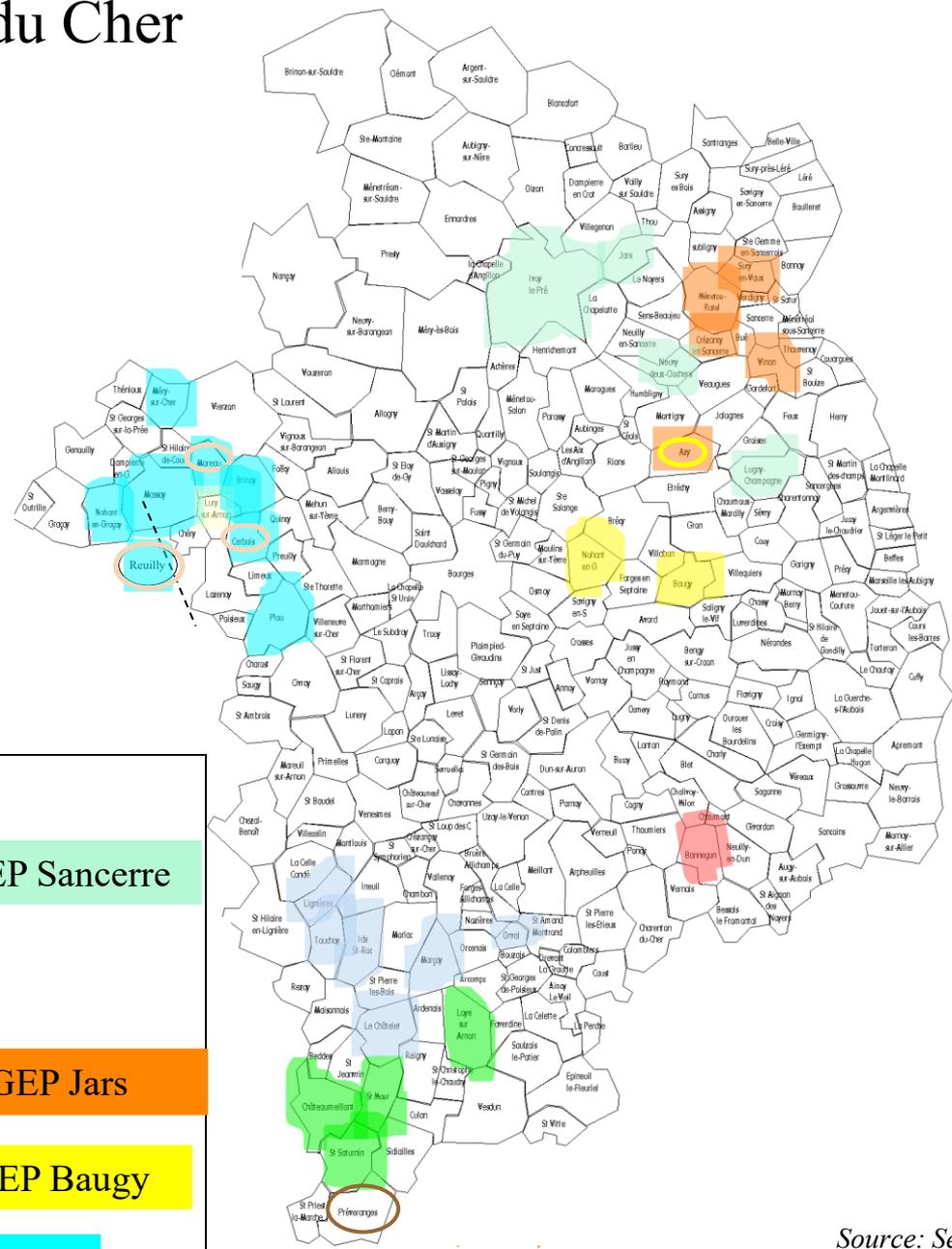


Remplacement « au sein d'un GEP »

- ✓ Engagement sur un nombre de jours minimum prédéfini (bien respecter ses engagements)
- ✓ Définition d'un responsable de groupe
- ✓ Assiduité aux réunions de planning
- ✓ Réalisation d'un planning tous les deux mois (ou trois mois selon les groupes). Cependant, possibilité d'échanger les jours
- ✓ Suivi et gestion du groupe
- ✓ Possibilité d'intervention pour du secrétariat

= l'adhérent doit simplement régler le coût du remplacement directement au SR CHER , aucune tâche administrative !

Carte des GEP du Cher



Légende:

- GEP Préveranges
GEP Sancerre
- GEP Châteaumeillant
GEP Lignières/ Le Châtelet
- GEP Dun-sur-Auron
GEP Jars
- GEP Lury Viti
GEP Baugy
- GEP Lury-sur-Arnon

Source: Service de Remplacement du Cher, 2025



Tarifs



TARIFS 2025

TARIF HORAIRE : du lundi au vendredi (hors dimanches, jours fériés et heures supplémentaires)

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE - FORMATION

Responsabilité professionnelle	<i>(pour maxi 140 h/an)</i>
- 40 ans	14,00 € HT / h
+ 40 ans	14,50 € HT / h
Formation	<i>(pour maxi 140 h/an)</i>
- 40 ans	15,25 € HT / h
+ 40 ans	15,25 € HT / h
Promotion et communication sur le métier	<i>(pour maxi 35 h/an)</i>
- 40 ans	14,00 € HT / h
+ 40 ans	15,00 € HT / h
Création valeur ajoutée	<i>(pour maxi 35 h/an)</i>
- 40 ans	14,00 € HT / h
+ 40 ans	15,00 € HT / h
Responsabilité syndicale (pour les élus)	
Mandats syndicaux départementaux et régionaux	7,54 à 14,54 € HT / h

SOCIAL

Maladie / Accident (MSA)	<i>(pour maxi 280 h/an)</i> 13,25 € HT / h
Maladie / Accident (contrat Groupama)	<i>(pour maxi 210 h/an ou 420 h/an selon contrat)</i> 11,00 € HT / h
Décès	<i>(pour maxi 140 h/an)</i> 13,25 € HT / h
Congés maternité	<i>(pour la maternité, le montant de la TVA est à régler)</i> 0 € HT / h
Congés paternité	<i>(pour la paternité, le montant de la TVA est à régler)</i> 2,75 € HT / h
Aide au répit	<i>(de 10 à 14 jours, renouvelables)</i> Prise en charge par la MSA sur devis

QUALITÉ DE VIE *

Congés éleveurs (crédit d'impôt**)	<i>(pour maxi 119 h/an)</i> 26,25 € HT / h
Congés - temps libre éleveurs	<i>(pour maxi 70 h/an)</i> 17,25 € HT / h
Heures non aidées (complément de main d'oeuvre)	26,25 € HT / h

* Pour les congés, participation financière de vos laiteries (H.TRIBALLAT et Saint Denis de l'Hôtel)

** Crédit d'impôt pour congés : prise en charge de 58,80 % du montant de votre facture - déduction de vos impôts ou remboursement si vous n'êtes pas imposable.

Pour plus d'informations, contactez le Service de Remplacement du Cher :

02 48 23 45 89 - cher@servicederemplacement.fr





Les Partenaires

Liste des partenaires





Contact

Qui contacter ?



Service de Remplacement Cher

Siège social: 2701, route d'Orléans – BP 10 - 18230 SAINT-DOULCHARD (dans les locaux de la Chambre d'Agriculture du Cher),
les lundis, mardis et jeudis

Autre site: 794 Rue Pelletier Doisy - 18200 SAINT-AMAND-MONTROND (antenne de la Chambre d'Agriculture du Cher),
les lundis, mercredis et vendredis

Tél : 02 48 23 45 89 - Port : 06 03 46 99 24

Mail : cher@servicederemplacement.fr

Site Internet: www.servicederemplacement.fr

Réseaux sociaux:  Service de Remplacement du Cher



Devenir agent de remplacement



Pourquoi devenir agent de remplacement ?

Pour développer de nouvelles compétences:

- ✓ Polyvalence
- ✓ Autonomie
- ✓ Responsabilités et prise d'initiatives
- ✓ Réactivité
- ✓ Capacité d'adaptation
- ✓ Sens de l'organisation et gestion du temps

Pour l'enrichissement personnel:

- ✓ Un métier porteur de sens grâce à cette mission d'utilité sociale
- ✓ Profiter d'une certaine liberté dans le travail
- ✓ Vivre des expériences variées
- ✓ Découvrir différentes productions/différents systèmes d'exploitation
- ✓ Renforcer/créer son propre réseau

Avantages

- ✓ Flexibilité des disponibilités
- ✓ Kilomètres indemnisés
- ✓ Être membre d'un réseau reconnu d'utilité sociale
- ✓ Acquisition de nouvelles connaissances, compétences
- ✓ Travailler en agriculture dans un cadre salarié, en lien direct avec des agriculteurs/trices, tout en bénéficiant des avantages collectifs d'une entreprise (diversité, autonomie, richesse des relations humaines, acquisition d'expériences, partage d'expériences, parcours de formation...)

Mission/activités

Mission: remplacer l'exploitant(e) agricole qui souhaite ou qui est contraint de quitter momentanément son exploitation.

Activités: intervention sur plusieurs types d'exploitation extrêmement variés (élevage, grandes cultures, polyculture élevage, etc.) pour des durées variables (de quelques heures à plusieurs semaines) et des activités différentes.

→ Responsabilités de l'agent de remplacement : assurer la continuité des travaux sur l'exploitation, donner satisfaction à l'exploitant(e) agricole, fournir une prestation de qualité.

Profil

- Variété de profils: étudiants, retraités, personne pour un complément d'activité, personne en reconversion professionnelle, futur(e) installé(e), etc.
- Métier s'adressent tant aux femmes qu'aux hommes.
- Niveaux de formation s'échelonnent du CAPA au BTS, en passant par des BEPA, Bac et licence pro... Au-delà de la formation, l'expérience est très valorisée.
- Les qualités:
 - Avoir une grande motivation,
 - Avoir une capacité d'adaptation,
 - Être autonome,
 - Aimer le changement.

→découvre le métier en cliquant sur le lien suivant:

[WebTV | Service de Remplacement](#)

Témoignages



Christophe, 43 ans, agent de remplacement depuis 25 ans

"Je me sens bien dans ce métier"

"Je fais ce métier depuis 25 ans. Après mes études, je me suis tout simplement dit : "je veux être salarié agricole". Ca me plait d'aller à droite et à gauche, de rencontrer d'autres personnes, il n'y a pas de routine ! Et puis, à la fin du mois, c'est net ! Je me sens bien dans ce métier, je suis encadré. Je peux suivre des formations et ainsi échanger avec d'autres agents sur notre profession."



Elodie, 25 ans, agent de remplacement depuis 4 ans

"La confiance que l'on nous accorde est très valorisante"

Pour moi, le Service de Remplacement n'a que des avantages. On apprend en permanence, on découvre des techniques différentes, des pratiques originales. Et surtout, j'apprécie le côté relationnel de la fonction. Les échanges avec les exploitants sont importants. Les gens nous font très vite confiance, ce qui facilite encore plus le travail et la prise de responsabilités. La confiance que l'on nous accorde est très valorisante. C'est toujours stimulant de sentir que sa compétence est reconnue et utilisée."



Jean, 38 ans, agent de remplacement depuis 3 ans

"J'ai trouvé un équilibre entre mon exploitation et mon activité salariée"

"Je me suis installé sur une exploitation en production laitière et en arboriculture. J'avais déjà fait appel au Service de Remplacement après une fracture au poignet lors d'une chute dans la salle de traite. Avec la conjoncture économique, j'ai décidé d'arrêter l'activité laitière et j'ai signé un contrat intermittent au Service. En morte saison, quand mes vergers me demandent moins de travail je donne mes disponibilités à l'association qui me missionne pour des remplacements dans les exploitations alentours. C'est très souple et ainsi, j'ai trouvé un parfait équilibre entre mon exploitation et mon activité salariée."

Comment envoyer sa candidature ?

- Envoyer votre CV sur cher@servicederemplacement.fr
OU
- Déposer directement votre CV à l'une des deux adresses suivantes:

Siège social: 2701, route d'Orléans – BP 10 - 18230 SAINT-DOULCHARD (dans les locaux de la Chambre d'Agriculture du Cher), les lundis, mardis et jeudis

Autre site: 794 Rue Pelletier Doisy - 18200 SAINT-AMAND-MONTROND (antenne de la Chambre d'Agriculture du Cher), les lundis, mercredis et vendredis

Le/la responsable du service se chargera de vous recontacter par la suite.



Contact

Qui contacter ?



Service de Remplacement Cher

Siège social: 2701, route d'Orléans – BP 10 - 18230 SAINT-DOULCHARD (dans les locaux de la Chambre d'Agriculture du Cher),
les lundis, mardis et jeudis

Autre site: 794 Rue Pelletier Doisy - 18200 SAINT-AMAND-MONTROND (antenne de la Chambre d'Agriculture du Cher),
les lundis, mercredis et vendredis

Tél : 02 48 23 45 89 - Port : 06 03 46 99 24

Mail : cher@servicederemplacement.fr

Site Internet: www.servicederemplacement.fr

Réseaux sociaux:  Service de Remplacement du Cher